

Sommaire



<u>Travail – un droit de l’homme également pour les personnes handicapées</u>	2 – 3
<u>Dossier</u>	4
<u>Orientation professionnelle par l’Assurance Invalidité</u>	5 – 7
<u>Témoignage de Djenail</u>	8 – 11
<u>Témoignage de Bernard</u>	12 – 15
<u>Un parcours dans le domaine artistique</u>	16 – 19
<u>Les ateliers Perce-Neige en 15 points</u>	20 – 29
<u>Les ateliers alfaset en 18 questions</u>	30 – 35
<u>Intégration pour Tous</u>	36 – 39
<u>Agenda</u>	40
<u>Poèmes: When I et Of my life</u>	41 – 43
<u>Coordonnées</u>	44

Travail – un droit de l'Homme!

Egalement pour les personnes handicapées

C'est le thème de la journée internationale de la personne handicapée du 3 décembre.

Selon la constitution fédérale, toute personne a droit à un travail. En cette période de difficultés économiques, le chômage devient la réalité pour beaucoup de travailleurs. Alors qu'en est-il pour les personnes en situation de handicap? La conjoncture actuelle ne favorise pas l'insertion par le travail des personnes handicapées. Pourtant, les entreprises qui osent faire le pas découvrent toutes les potentialités des personnes en situation de handicap et l'apport qu'elles peuvent amener à l'entreprise. Un exemple concret est que souvent le climat de travail change. Les employés et les ouvriers développent de nouvelles capacités sociales au contact de personnes en situation de handicap mental.

La question se pose de manière encore plus aiguë pour les personnes dont le handicap ne permet pas une intégration en entreprise. Ont-elles aussi un droit au travail? La constitution s'applique-t-elle aussi à elles? Sont-elles des citoyens de seconde zone, qui n'ont pas les mêmes droits que les autres?

En fait qu'est-ce que le travail?

Sur un site internet, j'ai trouvé une définition intéressante: «activité humaine organisée et utile». Le travail ne se résume donc pas à une course à l'efficacité. Le clown, l'artiste, même s'il ne produit rien d'efficace, est utile à la société. Le travail, rendement, productivité, n'est pas une valeur positive. Le travail est simplement un outil, un moyen pour développer des valeurs fondamentales.

Même s'il n'est pas rentable au sens économique du terme, le travail des personnes en situation de handicap est une activité humaine organisée et utile. Utile pour la personne qui l'exerce car elle lui permet de grandir, de se développer; utile pour son entourage, en particulier les parents et les éducateurs, car elle montre le bien-fondé de leur engagement; utile pour l'ensemble de la société car elle rappelle le sens de la vie.

Et cela nous ramène à la question des valeurs que nous voulons promouvoir dans notre association. Les vraies valeurs sont celles qui traversent le temps. Ce sont celles qui permettent d'assurer le bonheur, la vie. Ce ne sont pas celles qui sont à la mode.

En ce sens les personnes en situation de handicap mental ont aussi un droit au travail, outil pour assurer bonheur et joie de vivre, outil pour apporter un plein épanouissement à la personne qui l'exerce.

Françoise Vouga, présidente d'insieme Neuchâtel

Travail et handicap mental

Notre enfant pourra-t-il exercer un travail malgré ses difficultés? Lequel? Quels sont les débouchés après une école spécialisée? Sera-t-il obligé de faire un travail répétitif?

Ces questions, beaucoup de parents se les posent bien des années avant la majorité de leur enfant. Puis quelques mois avant la fin de la scolarité d'autres questions apparaissent, beaucoup plus concrètes: à qui faut-il s'adresser? Quand? Comment? Quel choix y-a-t-il?

Nous avons tenté de répondre à ces différentes questions dans le dossier suivant. Vous y trouverez

- Les différentes orientations proposées
par l'Assurance Invalidité p. 5 à 7
- Trois parcours qui sortent de l'ordinaire p. 8 à 19
- Des informations sur les ateliers des Perce-Neige p. 20 à 29
- Des informations sur les ateliers d'alfaset p. 30 à 35
- Une présentation du travail
d'«Intégration pour Tous» p. 36 à 39

L'agenda, deux poèmes et les coordonnées de notre association complètent cette édition.

La formation professionnelle, étape importante elle-aussi sera traitée dans une prochaine édition.

Orientation professionnelle par l'Assurance Invalidité

Vendredi 21 octobre dernier, j'ai eu le plaisir de rencontrer M. Chacun qui s'occupe de l'orientation professionnelle des jeunes en difficultés scolaires et M. Simond qui s'occupe plus particulièrement des élèves des Perce-Neige.

La première chose qu'ils m'ont dite est que ce sont les parents qui doivent s'occuper des démarches quant à l'avenir professionnel de leurs enfants. Personne ne viendra leur dire qu'ils arrivent à l'âge où il faut décider de leur avenir. S'ils ne le font pas, le jeune une fois sorti de l'école, sera à plein temps à la maison. Car il y a beaucoup de demandes pour peu de places.

Alors, dans la quinzième année de l'enfant, il faut écrire à l'A.I. pour demander le formulaire «demande de prestations A.I. pour mineurs de moins de 20 ans» auprès de l'Office A.I. Le conseiller en formation prendra contact avec vous pour voir l'enfant et évaluer la situation. J'ai reçu quatre formulaires que vous trouverez auprès d'**insieme** Neuchâtel.

Quelles sont les orientations possibles pour les jeunes en situation de handicap mental?

Dans le canton:

- **Le centre de formation du Ceras:** Av. Léopold-Robert 23, 2300 La Chaux-de-Fonds Tél. 032 910 60 10 e-mail uf.ceras@ne.ch site Internet www.ceras.ch propose, après une année d'orientation pratique, trois possibilités: formation initiale, CFC; formation élémentaire de deux ans avec attestation fédérale (AFP), qui est une formation simplifiée basée sur la pratique, avec peu de théorie; formation en entreprise.
- **Le centre pédagogique de Malvillier:** Malvilliers 3, 2043 Boudevilliers Tél. 032 886 58 86 e-mail cpmalvilliers@ne.ch site Internet www.cpmalvilliers.ch accueille des jeunes de 18 à 20 ans, qui ont des difficultés scolaires et sociales, des troubles du comportement ou des troubles associés.
- **Les ateliers protégés des Perce-Neige:** ch. Mon-Loisir 23e, 2208 Les Hauts-Geneveys Tél. 032 854 22 22 e-mail: pn.reception@ne.ch, site Internet www.perce-neige.ch offrent une grande palette d'ateliers d'occupation (lire p. 20 à 29).

- **La Fondation alfaset** Terreaux 46, 2300 La Chaux-de-Fonds Tél. 032 967 96 50, e-mail alfaset@ne.ch site Internet www.alfaset.ch comporte cinq centres de production (lire p. 30 à 35).

Les ateliers hors canton:

- **Courtepin (FR)** Rue de Morat 12, 1784 Courtepin Tél. 026 684 71 00 e-mail info@prof-in.ch Site Internet: www.prof-in.ch / Centre de Formation Professionnelle Spécialisé qui a pour objectif de permettre à des jeunes présentant des difficultés d'apprentissage d'accomplir une formation professionnelle initiale leur permettant par la suite de s'intégrer dans l'économie (Voir témoignage Bernard)
- **le Repuis (VD)** Ch. du Coudrex 1, 1422 Grandson Tél. 024 445 44 61 e-mail lerepuis@lerepuis.ch Site Internet: www.lerepuis.ch offre une formation professionnelle spécialisée à des apprentis ne pouvant acquérir celle-ci selon le processus traditionnel afin de leur permettre une autonomie maximale pour leur future intégration professionnelle (Voir témoignage Djenail).
- **Seedorf (FR)** CFPS du Château de Seedorf Route de Seedorf 101 1757 Noreaz, Tél. 026 470 85 85 e-mail admin@cfps-seedorf.ch Site Internet www.cfps-seedorf.ch forme les jeunes les plus autonomes pour les insérer dans le monde professionnel officiel. Les jeunes peuvent y faire un apprentissage normal ou simplifié (AFP).

Pour entrer dans une formation, un court stage est habituellement effectué, suivi parfois d'un plus long, puis une évaluation est faite. La durée de la formation est liée aux possibilités du jeune et au gain qu'il peut réaliser ensuite.

En tout temps, le jeune peut évoluer au sein de son travail, changer d'orientation ou être remis en atelier protégé.

Qu'en est-il de l'argent?

Les centres sont financés par une convention de l'A.I. avec l'Office Fédéral des Assurances Sociales (OFAS). Les ateliers protégés bénéficient de subventions.

Le jeune ne sera pas forcément payé. Il recevra des indemnités journalières dès le mois qui suit son 18^{ème} anniversaire. Pour une première formation, il recevra, en tant qu'apprenti, une indemnité d'environ *34.60 fr. par jour. A cela, il faut déduire les cotisations AVS-AI-APG. Ce qui fait qu'il recevra en environ *840.-fr. par mois en externat et environ *540.-fr. s'il vit en

centre. Dans ces chiffres, sont comptés 20.- par jour déduits pour les repas qu'il prend au centre.

Le travail sera rémunéré selon le rendement du jeune. S'il perd trop ou ne peut pas gagner un plein salaire, l'A.I. calculera un droit à la rente en déterminant des critères économiques. Il faut que l'atteinte à la santé provoque une perte économique importante par rapport au travail que fait l'assuré. Là encore, aucun chiffre ne peut être cité puisque chacun a sa propre capacité de travail.

L'argent du jeune peut être géré soit par les parents soit par un tuteur. Là encore, le conseiller A.I. aidera les parents à trouver la meilleure solution.

Pour les enfants qui bénéficient d'une rente d'impotence pour enfants (4RAI): si à 18 ans, vous n'avez pas reçu de nouvelles de l'A.I., il vous faut faire une demande pour bénéficier de la rente d'impotence pour adultes.

Qui prend en charge les frais de transport?

Les frais de transports sont pris en charge par l'A.I., mais seulement pour se rendre sur le lieu de formation. Il peut y avoir des arrangements pour les jeunes qui vont travailler hors canton. L'assurance rembourse les frais de transport pour la personne à mobilité réduite, pendant la formation. Cela inclut les frais de taxi pour les paraplégiques ou les kilométrages pour les parents ou toute personne transportant le jeune en formation. Mais toujours seulement pour aller et venir au centre de formation. Pour les personnes qui travaillent, l'assurance peut contribuer à l'achat d'un véhicule, jusqu'à concurrence d'environ 3'000.- fr. par année. Quand le jeune est en atelier occupationnel, il n'a pas le droit aux frais de transport.

Les transports publics ne sont pas pris en charge. Pour ceux-ci, il existe une «carte de légitimation pour les transports». Il faut la demander à: Caisse de compensation, Faubourg de l'Hôpital 28, 2000 Neuchâtel, tél. 032 889 65 01.

Le jeune aura les mêmes droits et devoirs qu'un jeune qui s'insère dans le monde du travail officiel. Il devra aussi payer des impôts, même si c'est une somme minime.

En cas de difficultés, il ne faut pas que les parents restent seuls. En tout temps, ils peuvent être épaulés par l'A.I.

Isabelle Zimmermann

***Ces chiffres ne sont pas définitifs et peuvent varier.**

Témoignage de Djenail

J'ai eu le plaisir de faire la connaissance de Djenail L'Eplatte-nier, une jeune femme volontaire, plutôt petite par sa taille mais grande par sa façon d'avoir empoigné la vie et les embûches qu'elle a rencontrées.

Djenail grandit cahin-caha dans un environnement familial cabossé. Comme elle présente des difficultés d'apprentissage, elle jongle entre différentes personnes du monde médical et psychosocial. Pourtant il a fallu attendre ses 6 ans pour qu'enfin un diagnostic de malentendance importante soit posé. Djenail n'entend qu'à 50%. Les sons aigus ne lui parviennent pas. Pas étonnant que les apprentissages scolaires constituent un obstacle pour elle. Sa scolarité se déroule les 4 premières années en classe ordinaire à La Chaux-de-Fonds. Elle bénéficie d'un suivi par une orthophoniste spécialisée et en classe l'enseignant utilise un micro pour qu'elle puisse mieux entendre les consignes.

Elle vit en parallèle dans des foyers qui l'ont beaucoup soutenue, reconnaît-elle.

Puis Djenail intègre l'institut St-Joseph du Guintzet¹, pour les sourds et les malentendants dans le Canton de Fribourg. Commence pour elle 5 ans de scolarité mixte, où elle suit des cours avec les entendants (biologie, maths, histoire, géographie) et des cours avec les sourds et les malentendants (en particulier le français). Elle est appareillée. Elle apprend la langue des signes à 10 ans, tout en continuant à parler. Elle arrive à combler son retard scolaire, bien que, du fait de sa surdité, elle trouve qu'elle manque de vocabulaire, qu'elle a de la peine à prononcer certains sons. Moi qui l'écoute parler pour la première fois, je trouve qu'il faut vraiment tendre l'oreille pour déceler une légère particularité dans sa prononciation.

A 15 ans, elle décide de se séparer de ses appareils. Volontaire, elle trouve que «ça va très bien comme ça», veut prouver qu'elle peut se débrouiller sans. Et elle y arrive!

A l'institut St-Joseph, un professeur va l'aider dans son orientation professionnelle. Durant la 8^{ème} et la 9^{ème} année de scolarité, Djenail va suivre plusieurs stages: menuisière, boulan-

gère, serveuse, polygraphe, cuisinière et surtout un essai chez Domon, bijoutier à La Chaux-de-Fonds, qui lui donne l'envie d'être bijoutière-joaillière. Elle prépare donc son dossier pour entrer à l'école d'Arts appliqués de La Chaux-de-Fonds. Malheureusement, ses problèmes familiaux prennent trop de place et son vœu d'entrer dans cette école ne sera pas exaucé.

Comme plusieurs de ses amis sont allés suivre une formation initiale au Repuis² à Grandson, Djenail décide de rejoindre ce lieu de vie et de formation. Elle suit un stage d'employée de maison (pas son truc!), puis un stage de 3 semaines comme peintre en bâtiment, au bout duquel elle est engagée pour suivre une formation initiale, payée par l'AI (Assurance-Invalidité). Cette formation élémentaire dans le domaine choisi, en l'occurrence peintre en bâtiment, va durer 2 ans: environ 10 mois au Repuis. Puis elle demande à être placée chez un maître d'apprentissage à La Chaux-de-Fonds, ce qu'elle obtient. Comme elle apprend vite et qu'elle avait déjà acquis de bonnes bases lors de la 1^{ère} année, elle termine avec succès cette formation initiale.



Djenail aurait pu se contenter de cette étape et gagner sa vie ainsi. Mais cette jeune femme, qui a plus confiance en elle et en ses capacités, décide de se lancer un défi: obtenir le CFC de peintre en bâtiment. Cela implique trois ans supplémentaires de formation, pas de cadeau, un niveau à atteindre comme les autres, malgré son handicap. Djenail peut compter sur les cours de soutien dispensés par le Repuis pour les branches scolaires.

En 2^{ème} année de CFC, elle a la chance de suivre une semaine de «peinture de décoration» dans le cadre d'un échange avec St-Etienne (France). Elle a beaucoup apprécié ce travail et aimerait beaucoup continuer dans cette voie. Mais cela impliquerait 3 ans de formation supplémentaires après l'obtention de son CFC, alors qu'elle commence aujourd'hui sa 7^{ème} année de formation. En effet, si lors des examens de fin d'études, cette année, Djenail n'a pas rencontré de difficulté aux examens pratiques, elle a échoué dans la dernière ligne droite, aux examens théoriques, malgré ses excellentes notes tout au long de la formation. Frustrant et démoralisant! Elle ne veut toutefois pas se laisser abattre et recommence l'année. Si près du but, elle ne veut pas lâcher et veut obtenir son CFC! Pour cette dernière année, elle décide de changer de patron. Elle est engagée à Neuchâtel. Nous espérons vraiment qu'elle atteigne son but et nous l'encourageons de tout notre cœur.



Si Djenail a accepté de témoigner, c'est pour prouver que, même avec un handicap, on peut y arriver. Mais pour cela, il faut du soutien. Sans soutien, dit-elle, ça ne marche pas. Il faut rencontrer les bonnes personnes et vraisemblablement Djenail les a rencontrées, puisqu'elle a réussi à surmonter

aussi bien les difficultés dues à son environnement familial cabossé que celles dues à sa surdité.

Mais Djenail dénonce aussi le rejet vécu à cause de son handicap: les regards insistants, les moqueries sur sa façon de parler, ou même parce qu'elle s'exprime avec la langue des signes, tant et si bien qu'à l'adolescence elle hésitait à signer pour ne pas attirer les regards.

Un grand merci à Djenail.

Delphine Vaucher

¹Institut St-Joseph du Guintzet

Avenue Jean-Paul 2

CH-1752 Villars-sur-Glâne

Tél. +41 (0)26 425 50 70

Fax. +41 (0)26 425 50 71

e-mail: secretariat@guintzet.ch

www.guintzet.ch

²Le Repuis

Centre de formation

professionnelle spécialisée

Chemin de Coudrex 1

CH-1422 Grandson

Bureau de Neuchâtel

Av. de la Gare 53

CH-2000 Neuchâtel

Tél. +41 (0)24 445 44 61

Fax +41 (0)24 445 51 01

lerepuis@lerepuis.ch

www.lerepuis.ch

Témoignage de Bernard

Bernard* a 30 ans. Très grand, chaleureux, il raconte volontiers son parcours de vie peu commun. Il n'est pas avare d'anecdotes rigolotes, ce qui rend son récit très léger, alors que les événements vécus ne sont de loin pas tous gais.

Sa scolarité, il l'a vécue au centre Pédagogique de Malvilliers¹. Dans l'ensemble des bons souvenirs déjà lointains, en particulier les activités extra-scolaires. Il a le sentiment d'avoir bien appris à l'école. Il se débrouille en lecture, calculs, écriture. Mais il trouve que le français avec son orthographe plein de trucs bizarres (toutes ces façons d'écrire le son s, tous ces accents, la concordance des temps...) est décidément bien compliqué à écrire.

Sa formation professionnelle, en tant que mécanicien sur automobiles, Bernard la suit à Courtepin², au Centre de formation professionnelle spécialisé: une année de pré-formation durant laquelle il apprend la soudure, le limage, le taraudage, le filetage. La deuxième année lui permettra de travailler plus spécifiquement sur les moteurs et les secrets des voitures.

Bernard a un bon souvenir de la formation en tant que telle, mais pour lui la vie au foyer est à la limite de l'intolérable: les conditions sont difficiles, la pression psychologique est grande, il ne se sent pas bien. Il serre les dents, cumule quelques bêtises mais réussit tout de même sa formation et est soulagé quand il peut enfin sortir du foyer.

Le voilà dans le monde du travail: engagé comme mécanicien-auto au garage Mercedes de Granges-Paccot, il vit des moments difficiles, car plus de la moitié des personnes travaillant avec lui sont dépendantes de l'alcool. Il tient 5-6 mois puis tombe malade et va se ressourcer chez sa tante, au Tessin. Encore en convalescence, un copain va lui trouver du travail de bagagiste chez Easy Jet. Il suit la formation rapide, initialement de 2 semaines, mise sur pied par la compagnie. Après une semaine déjà, Bernard est fin prêt pour les tâches qui lui sont confiées. Il va travailler sur le tarmac de l'aéroport

de Genève durant plus de 3 ans. Il apprécie particulièrement lorsqu'il peut conduire le tracteur des bagages. Il faut dire qu'il a passé le permis de conduire à 20 ans, ce dont il est très fier, même si pour la théorie, il a dû s'y prendre à trois fois. Par contre, il réussit la pratique sans problème dès le premier essai.

Durant cette période genevoise, il va tout d'abord vivre chez ses grands-parents, puis tente de prendre son indépendance: il trouve une collocation dans la cité des Libellules à Vernier. C'est «la zone» dira sans détour Bernard. Trois mois de collocation avec une personne qui se révélera atteinte du syndrome de Diogène. Proche de l'enfer... Heureusement qu'il peut retourner chez ses grands-parents. Puis il trouve un appartement au Grand-Saconnex.

Le travail sur le tarmac lui plaît beaucoup. Mais la maintenance des bagages lui vrille le dos. Il doit s'arrêter et sera licencié. Il retourne chez ses parents dans le canton de Neuchâtel, reste 1-2 mois au chômage, s'engage durant la saison d'hiver à la Robella comme surveillant des téléskis, travaille ensuite chez Voegeli Boissons à Peseux comme chauffeur-livreur. Il sera licencié au bout de 10 mois.

Pour ne pas rester inactif, Bernard effectue des petits boulots et décide de prendre à nouveau son envol en allant vivre seul à Cormondrèche. Il devient contrôleur de billets pour la compagnie de navigation des lacs de Neuchâtel et Morat. Une saison d'hiver et deux d'été. Il ne manque pas de citer un mauvais souvenir: le jour où il a travaillé de 6 heures du matin à passé minuit! Il est licencié, se retrouve au chômage.

Son conseiller le place en remplacement à la Poste pour délivrer les paquets: un travail hautement stressant, car surveillé continuellement par informatique. Il n'est pas question de faire plus de quelques minutes par livraison, sous peine de se voir immédiatement appelé par téléphone pour tenir la cadence. Bernard attend avec impatience la fin de ce remplacement. La pression n'est pas pour lui, qui a besoin de pouvoir travailler dans un environnement plus tranquille.

Il ne se laisse pas démonter et cherche un nouveau travail, qu'il trouve chez Kraemer Reliures à Marin-Epagnier. Le visage de Bernard s'illumine à l'évocation de cette place de travail. «Une ambiance magnifique» dira-t-il. Il effectue des livraisons dans toute la Suisse; lui qui adore conduire, il est aux anges, même s'il faut être ponctuel. Il travaille également à la reliure-même. Un poste varié qu'il apprécie beaucoup. Malheureusement, là aussi ce n'est que du provisoire.

Il ne se contente pas d'effectuer des travaux par-ci par-là. Il va même aller jusqu'au Canada «faire aide-boucher et éleveur-paysan» comme il dit, bénévolement durant un mois, deux étés de suite. Il a trouvé ce travail très physique grâce à un ami. Bernard prend l'avion seul, mais il avoue que l'escale à l'aéroport de Londres est très stressante, avec tous ces contrôles, plus poussés que dans les autres aéroports.

Après l'épisode Reliure Kraemer, l'OROSP va lui trouver une place au CSP (Centre Social Protestant) comme chauffeur-service de ramassage. Il effectue trois mois d'essai. Bingo, il décroche un contrat à durée déterminée d'un an, qui va se transformer en contrat à durée indéterminée. Bernard a enfin une place de travail qui lui convient, des collègues avec qui il s'entend bien, un directeur qui lui fait confiance. Il est poli avec les clients, peut s'occuper des stagiaires. Bref, tout va très bien pour Bernard. Jusqu'au jour où son dos le fait tellement souffrir qu'il a de la peine à retenir ses larmes. Le diagnostic tombe: il souffre d'une hernie lombaire et d'une double hernie discale. Il doit se faire opérer à l'Hôpital de L'Île à Berne. Plus question pour lui de porter du lourd, donc plus question de travailler au service-ramassage du CSP. Les autres postes au CSP ne sont pas pour lui. Il doit donc trouver une autre place de travail, pour le jour où il ne sera plus à l'assurance.

Seule possibilité pour lui: entreprendre une nouvelle formation. Il aimerait se lancer dans l'apprentissage de camionneur, lui qui adore conduire. Il s'approche donc de l'AI (Assurance-Invalidité) pour le financement. Il se retrouve en face du conseiller qui le suivait à l'adolescence et qui lui reparle de ses

bêtises d'antan ce qui le blesse profondément. Car Bernard n'a plus 17 ans, mais bien 30 ans, il a mûri, acquis de l'expérience, conduit depuis 10 ans sans gros pépins, vit seul dans un appartement dans une ferme et s'autogère. Il s'entend bien avec ses propriétaires à la ferme.

Aujourd'hui, il est toujours en pourparlers avec l'AI pour le financement d'une nouvelle formation. Il se remet de son opération et espère retrouver bientôt une activité professionnelle. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement et formons nos vœux pour son avenir professionnel. Sa personnalité joviale a apporté un rayon de soleil dans nos locaux.

Delphine Vaucher

*prénom d'emprunt

¹Centre Pédagogique de Malvilliers

Malvilliers 3

2043 Boudevilliers

Tél. +41 (0)32 886 5 886

Fax. +41 (0)32 886 58 58

UFAI (Unité de formation AI)

Tél. +41 (0)32 886 58 00

Fax. +41 (0)32 886 58 02

cpmalvilliers@ne.ch

www.cpmalvilliers.ch

²PROF-in

Centre de Formation Professionnelle Spécialisé (CFPS)

rte de Morat 12

1784 Courtepin

Tél.: +41 (0)26 684 71 00

Fax: +41 (0)26 684 71 97

Emails:

Pour une information: info@prof-in.ch

Pour une admission: admission@prof-in.ch

www.prof-in.ch

Un parcours dans le domaine artistique...

En 2005, Emilie n'a pas tout à fait 18 ans, lorsqu'elle commence un stage dans l'atelier du CREAHM à Fribourg (Suisse). Le CREAHM est un centre d'art différencié dont l'impulsion vient de Belgique où divers centres ont vu le jour. Les cours proposés sont principalement axés dans des domaines artistiques: danse, théâtre,



expression artistique, peinture, dessin, sculpture, modelage... Par exemple, l'acteur Pascal Duquenne, acteur trisomique ayant joué aux côtés de Daniel Auteuil dans le film «le 8^{ème} jour» a suivi les cours de théâtre et de danse du CREAHM de Bruxelles (http://www.monsieur-biographie.com/celebrite/biographie/pascal_duquenne-7610.php). En Suisse, seule la ville de Fribourg accueille un CREAHM, dont les activités sont principalement axées sur la réalisation de toiles. Il y a quelques années, l'atelier a monté un spectacle théâtral, les décors ont été créés et réalisés par les artistes du CREAHM. Des sculptures originales en métal ou en bois colorés sont érigées dans divers endroits du canton. Des cours de modelage, de gravure sont parfois proposés. De plus, des stagiaires de diverses écoles (Art-thérapie, des éducateurs/trices, étudiants en psychologie...) visitent et/ou proposent certaines activités aux artistes, après entente avec les animateurs. Des artistes fribourgeois se déplacent à l'atelier pour travailler

avec les artistes du CREAHM. Des rencontres régulières avec des responsables des CREAHM belges ont lieu et permettent ainsi de garder le contact. Ces relations favorisent l'organisation d'expositions de certains artistes suisses du CREAHM en Belgique. Le concept veut que les artistes différents côtoient d'autres artistes. Le dialogue se fait donc au niveau artistique et non plus au niveau d'une quelconque différence.

L'atelier CREAHM est une association non subventionnée, dirigée par un comité. Les animatrices sont au nombre de deux, le travail administratif est confié à une secrétaire travaillant à temps partiel. Le centre est ouvert trois jours par semaine.

Après un temps d'essai de 3 mois, Emilie est acceptée et se rend une fois par semaine à Fribourg. Depuis, elle est considérée comme artiste à part entière de cet atelier d'art brut où les artistes mentalement handicapés sont accompagnés par des animateurs eux-mêmes artistes peintres. L'ambiance y est très chaleureuse et chaque artiste est reconnu en tant que tel, il fait rapidement partie intégrante du groupe. Plusieurs personnes fréquentent le centre trois jours par semaine, d'autres comme Emilie viennent un ou deux jour/s.

La personne intéressée doit être relativement autonome, aussi bien du point de vue artistique (choix des couleurs, du matériel...) que pratique (toilettes, repas, déplacements...). Le cas échéant, les animateurs sont à l'écoute et donnent volontiers des coups de main si nécessaire. Elle doit également montrer un réel intérêt pour le dessin et être prête à travailler plusieurs heures sur sa toile. Les artistes dirigent leur projet et les animateurs, par leur métier et leur sensibilité, distillent des conseils pour que l'œuvre soit aboutie.

Dès la première année, Emilie a pu participer à plusieurs expositions dans le cadre de cet atelier. On a pu voir quelques-unes de ses œuvres, exposées en ville de Fribourg, lors des manifestations organisées pour les 100 ans de la ville de Fribourg (affiches, drapeaux...) ou pour les 10 ans de l'atelier.

Elle a pu vendre quelques dessins ou peintures. Dès lors, elle s'est sentie valorisée et elle a exprimé le vœu de pouvoir travailler aussi à la maison où elle n'a cessé de remplir des pages entières de dessins.

Ainsi elle a gagné un prix dans le cadre d'un concours de Noël d'ART21. **insieme** Fribourg a réalisé des cartes avec des motifs qu'Emilie avait imaginés. En 2010, **insieme** Suisse a réalisé une revue consacrée à l'art outsider, Emilie a été choisie pour représenter les artistes de ce domaine en étant photographiée au Musée des Beaux-Arts de La Chaux-de-Fonds.

Pour compléter son emploi du temps, Emilie suit des cours de rythmicothérapie et de percussion à la Bâf' (La Boîte à Frap'!, école de percussion à La Chaux-de-Fonds), dirigée par Lucas Gonseth et Yannick Oppliger, musiciens connus et reconnus de notre région. Elle a pu, avec d'autres jeunes mentalement handicapés, participer au spectacle du 10^{ème} anniversaire de la Bâf', au théâtre de La Chaux-de-Fonds, en compagnie de Pascal Auberson. Elle a eu un réel plaisir lors de la semaine de répétition qui a précédé les spectacles du week-end à côtoyer ce grand artiste suisse aux côtés des autres jeunes musiciens. Ainsi elle a eu l'occasion de participer à plusieurs spectacles musicaux avec son professeur Lucas Gonseth lors de manifestations.

En parallèle Emilie a suivi des leçons de piano où son professeur, Anouchka Kleiner, a laissé une large part à l'improvisation qu'Emilie affectionne tant.

Depuis une année et demie elle prend des cours de théâtre à KosmoKult, atelier dirigé par Cédric Du Bois, metteur en scène. Emilie prend de l'assurance, fait de gros progrès d'expression, sait mieux utiliser et développer son sens artistique.

Des cours d'orthophonie (dispensés depuis de nombreuses années par Mme F. Gogniat pour exercer la lecture, l'articulation, les exercices de souffle entre autres activités) complètent son emploi du temps.

Emilie a fréquenté les cours de formation continue de peinture (sur plusieurs années en soirée), ou de sculpture (la journée) ou de musique (en soirée), organisés par Antenne Handicap Mental. Des cours de peinture intuitive et de modelage ont aussi été au programme.

L'emploi du temps ainsi que les déplacements d'Emilie sont organisés par ses parents étant donné qu'aucune structure artistique pour les personnes différentes n'existe dans le canton.

*Anne-Marie Frosio
Maman d'Emilie*

Adresses utiles:

CREAHM
Chemin des Ecoles 10
1752 Villars-sur-Glâne
tél. 026 422 24 75
www.creahm.ch / info@creahm.ch

La Boîte à Frap'!
Rue Jaquet-Droz 39
2300 La Chaux-de-Fonds
tél. 032 931 95 10
contact@boite-a-frap.com

KosmoKult
Rue du Nord 67
2300 La Chaux-de-Fonds
www.kosmokult.ch

Antenne Handicap Mental
Rue Numa-Droz 68
2300 La Chaux-de-Fonds
tél. 032 914 10 10
www.antenne-handicap.com

Les ateliers des Perce-Neige en 15 points



1. Qu'est-ce que c'est que Les Perce-Neige en bref?

Les Perce-Neige est une fondation privée, créée par l'association de parents (actuellement **insieme** Neuchâtel). Reconvenue et mandatée par le canton de Neuchâtel depuis 1967. Elle comporte 25 sites répartis sur l'ensemble du canton accueillant plus de 500 personnes.

La Fondation Les Perce-Neige offre des prestations aux personnes handicapées mentales, polyhandicapées ou présentant des troubles du spectre autistique, de tous âges principalement domiciliées dans le canton de Neuchâtel ainsi qu'à leurs familles et représentants légaux et ce tout au long de leur vie (soutien éducatif, scolarité, formation, travail, hébergement). Son but est de permettre aux personnes en situation de handicap de profiter de leur existence, de grandir et de s'épanouir.

2. A qui s'adressent les ateliers?

Les personnes en situation de handicap mental de léger à sévère. Les personnes polyhandicapées, les personnes présentant des troubles du spectre autistique ou avec des troubles envahissants du développement (TED).

Les ouvriers ont la plupart du temps une rente AI complète, mais ce n'est pas une nécessité.

3. Quelles démarches entreprendre si vous êtes intéressé par leurs ateliers ?

Les parents d'enfants suivant l'école spécialisée bénéficient depuis cette année d'une séance d'information sur la formation professionnelle et les possibilités de travail dans les ateliers des Perce-Neige. M. François Cuche, responsable de la formation professionnelle, M. Michel Fortin, directeur du Domaine de Compétences* Autonomie Légère ou M. Alex Fischli, directeur du Domaine de Compétences* Polyhandicap, TED Autisme interviennent par ailleurs au préalable lors de la synthèse du début de dernière année scolaire. Si votre enfant vient d'un autre canton ou ne suit pas l'école spécialisée, il faut vous adresser directement à M. Cuche (tél. 032 854 22 82 ou 079 261 27 32 / e-mail: françois.cuche@ne.ch).

Ensuite, les jeunes ayant une certaine autonomie suivront habituellement les étapes suivantes:

1. stage de découverte (lire question 5);
2. demande d'admission aux ateliers Perce-Neige rédigée par le représentant légal et adressée à M. Vincent Martinez, directeur des Perce-Neige;
3. réponse au formulaire de renseignements envoyé par la Fondation;
4. stage d'évaluation (lire question 5);
5. signature d'**une convention d'admission** dans La Fondation Les Perce-Neige et d'un **contrat de formation**.

Les jeunes moins autonomes, notamment les personnes polyhandicapées, autistes ou avec des TED suivront habituellement les étapes suivantes:

1. demande d'admission aux Perce-Neige en tant qu'adultes rédigée par le représentant légal et adressée à M. Vincent Martinez, directeur des Perce-Neige;
2. réponse au formulaire de renseignements envoyé par la Fondation;
3. signature d'une **convention d'admission** dans La Fondation Les Perce-Neige et d'un **contrat d'activités en espace de jour**.

4. Quand faire votre demande ?

Les présentations de M. Cuche et des directeurs des Domaines de Compétences se font lors de soirée d'information et/ou lors des bilans (synthèses) avec l'école, au plus tard lors de la dernière année de scolarité et au plus tôt à 16 ans. Si lors de la dernière année de scolarité de votre enfant vous n'avez reçu aucune information jusqu'en décembre, il faut vous en inquiéter.

ter et les contacter. Par ailleurs, nous conseillons aux parents d'enfants dans des situations limites particulières de prendre ces contacts déjà lors de l'avant-dernière année de scolarité.

- La demande d'admission devrait idéalement partir aux alentours de décembre toujours durant la dernière année de scolarité.
- La convention d'admission, le contrat de formation ou le contrat d'activités en espace de jour qui confirment l'admission du jeune dans la formation professionnelle sont habituellement signés en mai ou juin avant la rentrée d'août.
- La formation professionnelle débute à la rentrée scolaire suivant la dernière année de scolarité.

A noter: on parle ici de jeunes en train de terminer leur scolarité, mais une demande d'admission dans les ateliers peut se faire quand on le désire, même des années plus tard.

5. Un stage ?

Les ateliers Perce-Neige proposent deux types de stage: les stages de découverte et les stages d'évaluation. Ces stages sont habituellement proposés aux personnes disposant d'une certaine autonomie, mais les autres personnes peuvent aussi, sur demande, visiter les ateliers.

Les stages de découverte durent une semaine et sont facultatifs. Ils sont souvent organisés directement avec l'école spécialisée et ne nécessitent pas une demande formelle des parents. Le stagiaire visite les différents lieux qu'il désire connaître, mais aussi d'autres qui pourraient convenir à ses capacités présumées et qu'il ne connaît peut-être pas. Durant ce stage il a l'occasion de tester différents postes de travail.

Les stages d'évaluation durent deux semaines. Le but, comme leur nom l'indique, est d'évaluer les compétences du stagiaire. Celui-ci va donc effectuer différents exercices aussi bien sur papier qu'avec des matériaux et des machines diverses. Il va aussi vivre quelques journées de travail normal pour voir par exemple comment il supporte les horaires de travail ou comment il interagit avec les autres travailleurs. Les stages d'évaluation sont bien sûr adaptés à l'autonomie présumée des personnes et tiennent compte du fait que le stagiaire vit sa première immersion au travail.



Ce deuxième stage fait partie de la procédure d'admission. La grille d'évaluation remplie à cette occasion n'est que la première d'une longue série. Ce n'est donc pas un test que le stagiaire aura réussi ou non, mais surtout un élément de comparaison pour vérifier l'évolution des compétences par la suite.

6. Y-a-t-il une formation ? Oui !

Pour **les personnes disposant d'une certaine autonomie** cette formation s'appelle **DASP** ce qui signifie développement de l'autonomie sociale et professionnelle. Elle se déroule sur deux ans.

Durant la première année, les jeunes suivent une formation comprenant des modules de mise en situation pratique (confection de k-lumet ou mise en terre d'une plante par exemple), des modules de psychocinétique leur permettant à travers différentes activités de développer leurs compétences motrices, des modules scolaires axés sur une application concrète et des modules ponctuels aussi variés que la sécurité, les relations affectives ou les arts visuels. Une grande place est laissée à l'évaluation des compétences des jeunes. En effet, si cette formation vise à apporter des connaissances utiles aux jeunes dans leur travail elle tente aussi de les orienter au mieux et surtout, comme l'indique son nom, de développer leur autonomie sociale et professionnelle.

Durant la seconde année, l'apprenti suit trois stages d'environ trois mois. Ces stages lui sont proposés en fonction de ses envies, de son autonomie, mais aussi des compétences qu'il pourrait encore développer. En effet, ce dernier aspect reste capital tout au long de la formation. Les stages de deuxième année mettent aussi l'accent sur le développement de l'autonomie sociale, par exemple les possibilités d'utiliser les transports publics ou de servir un client.

Les personnes moins autonomes (notamment celles polyhandicapées, autistes ou avec des TED) suivent également **une formation sous forme d'un espace de jour** dans lequel des éducateurs vont évaluer leurs compétences, leurs potentiels, leurs difficultés, mais aussi les conditions favorisant ou non une certaine sécurité et des possibilités de développer de nou-

veaux apprentissages. Les activités offertes dans cet espace sont individualisées et varient donc considérablement, mais on retrouve souvent des activités manuelles, sportives ou ludiques. Les sites de Fleurier et de Lignières étant actuellement complets, cet espace de jour est actuellement proposé uniquement aux Hauts-Geneveys et seulement pour des externes non-polyhandicapés. Le personnel de l'espace de jour va chercher, en principe, les personnes à domicile et l'horaire de l'espace de jour est adapté en conséquence.

Cet espace de jour vit ses premiers mois. Il y a donc encore beaucoup d'incertitudes et de découvertes à faire. On ne sait pas encore combien de temps durera cette formation (1 ou 2 ans ?), ce qui suivra (passage dans les ateliers, transformation de certains ateliers, espace de jour II)... Il y a néanmoins une volonté de garder une période de formation aussi pour les personnes les moins autonomes.

7. Les ateliers et les différentes possibilités après la formation

Aux Hauts-Geneveys:

- *ATA 1*: Différents types d'artisanat notamment de la terre cuite et de la peinture. Le petit + un atelier proche des ateliers de production mais avec moins de contraintes.



- *ATA 2*: De l'artisanat également (couture, carte, petite restauration de meubles), mais des travaux plus rapides. Le petit + un petit côté artistique.

- *ATA 3*: Diverses activités manuelles allant de la confection de K-lumets au dessin de mandala. Le petit + la diversité des travaux.

- *Cadence*: Activités diverses mais régulières permettant d'instaurer un climat favorable à l'émergence de comportements adéquats et à l'appren-

tissage de nouvelles compétences. Le petit + un atelier idéal pour beaucoup de personnes avec des troubles envahissants du développement.

- *Arc-en-ciel*: Activités axées sur le bien-être (natation, peinture...) et ouvert à des personnes avec des handicaps très

variés. Le petit + un atelier idéal pour les personnes qui ont besoin de beaucoup de temps, qui paniquent devant le stress ou les contraintes.

- *Atelier jardin*: Du semis jusqu'à la vente de plantes vivaces sur le marché en passant par le compost, les ouvriers participent à chacune de ces étapes.
- *Atelier des apprêts*: Mise sous pli de fascicules, préparation d'envois de journaux, photocopies de brochures, mailing aussi bien pour des entreprises que pour l'administration de la Fondation.
- *Atelier fagot-service*: Cet atelier gère, à la fois, la confection de fagots de petits bois pour le feu et le dressage des tables de la cafétéria pour le repas de midi. Il intervient aussi pour rendre différents services à l'interne.
- *Atelier k-lumet et artisanat*: confection de k-lumets (alume-feu naturel) de la fabrication au conditionnement en passant par le trempage + création d'objets variés de décoration (sacs, mobiles, tout-doux pour les bébés...).
- *Atelier manufacture*: cet atelier polyvalent aide les autres ateliers lorsqu'il y a des surcharges de travail et élabore un projet de sac écologique.
- *Boulangerie Croissant'Express*: Fabrication de pains et de viennoiserie. Vente.

A Neuchâtel:



- *Atelier de service*: les ouvriers s'occupent de la cafétéria de l'entreprise notamment du ravitaillement, du service des repas, du nettoyage et de l'entretien. Une personne gère aussi le magasin virtuel du journal La Salamandre et réceptionne les commandes.
 - *Atelier montage*: activités de câblage, sertissage de câbles électriques (fixer des embouts sur les câbles), fabrication de broches en aluminium (dans lesquels on pourra placer des pièces métalliques pour des bains d'électrolyse), coupage, perçage, pliage de barres en aluminium.
 - *Atelier conditionnement*: mise sous pli de journaux et brochures, conditionnement de pièces d'horlogerie.
 - *Atelier bougies*: fabrication de bougies pour la Boutique ç et pour la vente lors des marchés de Noël.
- Actuellement cet atelier s'occupe aussi de montage de cartons et de conditionnement de cosmétique.

- *Ateliers intégrés au Service des Parcs et Promenades de la Ville de Neuchâtel*: travaux de jardinage, de nettoyage, de remise en état notamment sur les différentes places de jeux de la ville.
- *Ateliers intégrés à la Boutique ç*: La vente, le conseil au client et l'emballage des produits se font au rez-de-chaussée. Au premier étage, on fabrique la décoration des vitrines et du magasin.

A La Chaux-de-Fonds (ateliers du Quartz près de Polyexpo)

- *Atelier menuiserie*: fournit le bois pour les k-lumets, exécute divers travaux sur bois par exemple des jeux, des outils pour la physiothérapie ou d'autres articles que vous retrouverez dans la Boutique ç.
- *Atelier conditionnement*: actuellement cet atelier met en boîte différentes quantités et différents type de café pour l'entreprise La Semmeuse. Il insère aussi des cartes de garantie pour la maison Chanel et nettoie des boîtes en plastique pour l'entreprise d'horlogerie Longine.
- *Atelier polyvalent*: comme son nom l'indique cet atelier peut effectuer des travaux de sous-traitance variés. Actuellement les ouvriers travaillent principalement pour l'entreprise de cosmétique Weckerlé, ils collent des étiquette, font du conditionnement ou montent des tailles-crayons.



Ailleurs dans le canton: intégration individuelle dans les entreprises (lire question 13)

8. Le salaire ?

Le salaire est de 30.- fr. par mois au minimum et de 700.- fr. par mois au maximum. Le salaire varie en fonction de la rentabilité de chaque ouvrier établie d'après une grille d'évaluation. Une augmentation de salaire est toujours possible en lien avec le budget octroyé par le Service cantonal des institutions pour adultes et mineurs.

La directive cantonale sur les prix des pensions entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011 pourrait changer les choses puisqu'elle stipule que «la prestation en centre de jour est

facturée forfaitairement à 35.- fr. par jour». Les personnes en espace de jour sont soumises à ce régime depuis la rentrée scolaire 2011, mais cela pourrait aussi bientôt être le cas pour celles qui sont dans des ateliers non-productifs.

9. Y a-t-il une formation continue ?

Oui, depuis 2011, les ouvriers des ateliers Perce-Neige disposent d'une formation interne de 10 jours prise sur leur temps de travail.

10. Peut-on travailler à temps partiel ?

Oui sauf exception, le temps partiel minimum est de 50%. Il est aussi possible d'avoir un horaire annualisé.

11. Y-a-t-il une possibilité de loger près de son lieu de travail ?

Oui, il y a quatre foyers aux Hauts-Geneveys, dont quatre unités pour les aînés. Il y a également deux foyers urbains à Neuchâtel, un à La Chaux-de-Fonds, un foyer villageois à Dombresson et un à Cernier. Actuellement toutes les places sont occupées.

Les structures de Fleurier destinées aux personnes polyhandicapées et celles de Lignières réservées prioritairement aux personnes autistes ou avec des TED sont actuellement toutes les deux pleines.

12. Y-a-t-il un contrat de travail ?

Oui, il précise notamment le taux d'activité, l'horaire de travail avec les pauses, le salaire, les vacances (25 jours annuels) et la résiliation comprenant un préavis de trois mois. Les Perce-Neige considèrent qu'ils ont une responsabilité sociale vis-à-vis de leurs employé-e-s handicapé-e-s et ne résilient pas un contrat sans s'assurer que ceux-ci aient trouvé une autre solution.

13. Quelles sont les possibilités d'intégration sur le marché du travail ?

Cette question soulève tout d'abord une petite mise au point au niveau du vocabulaire. On parle ici d'intégration et non d'insertion ou de réinsertion sur le marché du travail. Par intégration on entend une personne qui s'adapte partiellement à son milieu de travail, mais aussi un milieu de travail qui s'adapte partiellement aux besoins du travailleur.

La Fondation Les Perce-Neige propose deux types d'intégration:

Une intégration collective où une dizaine d'employés en situation de handicap mental travaille parmi des employés sans handicap sous le regard d'un maître socioprofessionnel, mais avec une autonomie certaine. Il s'agit des ateliers suivants:

- L'atelier intégré à la Centrale de distribution de Migros à Marin.
- Les deux ateliers intégrés au Service des Parcs et Promenades de la Ville de Neuchâtel.



- Les deux ateliers (magasin et atelier) de la Boutique «Au ç», en ville de Neuchâtel.

Une intégration individuelle (projet ISPIE pour Intégration Socioprofessionnelle Individuelle en Entreprise), dans laquelle on recherche une place de travail pour un employé en situation de handicap mental dans une entreprise «normale». Onze personnes sont actuellement dans ce cas. Le salaire est négocié entre les trois parties en tenant compte de la rente AI qui ne doit pas être mise en péril. Si cette intégration échoue, La Fondation Les Perce-Neige s'engage à reprendre la personne dans ses ateliers. Ce projet s'adresse à des personnes avec une bonne autonomie, qui travaillent depuis un certain temps dans les ateliers Perce-Neige et qui expriment elles-mêmes cette volonté d'intégration.

14. Comment se passe le passage à la retraite?

La retraite est, comme pour chacun, à 65 ans pour les hommes et à 64 ans pour les femmes. Néanmoins, la majorité des personnes en situation de handicap mental connaît déjà un état de fatigue et de santé identique à celui des personnes retraitées entre 45 et 55 ans. La semi-retraite et la retraite anticipée sont donc fréquentes.

15. Comment changer d'atelier?

Théoriquement il est possible de changer d'atelier à tout moment et plusieurs fois dans sa vie. Pratiquement, il y a souvent des problèmes de places disponibles car les ateliers sont très occupés et il faut souvent attendre un départ dans l'atelier désiré pour y avoir une place. L'ouvrier doit faire, selon ses capacités, une demande aussi proche que possible de celle de n'importe quel ouvrier qui voudrait une mutation. Les éléments examinés, outre bien sûr les places disponibles, sont l'importance de la motivation, la pertinence de la demande et l'avis du maître socioprofessionnel.

Sincères remerciements aux personnes suivantes qui ont accepté de répondre à mes questions:

- M. Cuche, responsable du DASP (lire question 6)
- M. Mathez, directeur du DC Autonomie large
- M. Fortin, directeur du DC Autonomie légère

Sylvie Augier Rossé

Contact

Fondation Les Perce-Neige
Chemin Mon-Loisir 23e
CH-2208 Les Hauts-Geneveys
Téléphone : 032 854 22 22
Fax : 032 854 24 24
Email : pn.reception@ne.ch
www.perce-neige.ch

* Domaine de Compétences (DC): Les responsabilités de la Fondation Les Perce-Neige ont été réparties entre plusieurs directeurs chapeautés par un directeur général. Chaque directeur assume la responsabilité d'un domaine de compétences, c'est-à-dire d'un certain nombre de structures et d'employés qui sont spécialement compétents pour s'occuper des personnes en situation de handicap mental qui ont différents degrés d'autonomie.

Les ateliers d'alfaset en 18 questions



1. Qu'est-ce qu'alfaset en bref?

C'est une fondation créée en 1962. Elle comprend aujourd'hui une entreprise à Neuchâtel, ainsi qu'un atelier intégré chez Philip Morris Products SA; une entreprise à La Chaux-de-Fonds, répartie sur trois sites et une à Couvet. Elle compte aussi 3 foyers d'hébergement situés à La Chaux-de-Fonds, Peseux et Neuchâtel-Serrières. Début 2011, 515 employés travaillaient à alfaset, dont 368 collaborateurs avec un handicap.

La Fondation alfaset vise à améliorer la situation morale, matérielle et sociale des personnes en situation de handicap et à favoriser leur intégration dans la société.

2. A qui s'adressent les ateliers?

Aux personnes en situation de handicap:

- psychique
- mental (degré léger à moyen)
- physique
- IMC
- éthyisme stabilisé.

Les employés doivent être au bénéfice d'une rente AI et avoir entre 18 et 65 ans (64 ans pour les femmes). Seuls les employés des ateliers de réadaptation AREA (lire question 17) ne doivent pas forcément remplir ces conditions et un projet est à l'étude pour les plus jeunes.

3. Intéressé par un atelier à alfaset? Quelles démarches entreprendre?

Contactez Mme Anouk Geiser aux admissions (tél. 032 967 96 50 e-mail: anouk.geiser@ne.ch). Elle vous enverra une demande d'admission de 2 pages comprenant des questions sur votre identité et sur votre rente AI, à laquelle vous joindrez un petit curriculum vitae et vos attentes et motivations. A réception de vos réponses, elle vous organisera une visite de l'entreprise la plus proche de votre lieu de vie.

Au terme de cette visite, vous restez complètement libre de renoncer à un emploi à alfaset. Si vous êtes toujours intéressé, elle vous demandera de remplir une fiche d'entrée précisant vos coordonnées et confirmant votre intérêt.

Votre demande sera ensuite traitée par la Commission d'admission qui se réunit tous les mois. Vous aurez donc une réponse, environ dans les deux mois suivant votre demande.

4. Quand faire votre demande?

Mme Geiser conseille de la contacter durant le premier semestre de votre dernière année scolaire. Ainsi il est possible de faire un stage avant la fin de l'année civile et d'obtenir une réponse de la Commission d'admission suffisamment tôt pour trouver une autre solution si nécessaire.

La Commission d'admission prend sa décision notamment en faisant une projection des places disponibles. Il lui est donc difficile de donner une réponse plus d'une année à l'avance.

Les employés commencent leur travail mi-août, début septembre.

5. Un stage? Pour qui et comment?

Il est possible d'entrer à alfaset sans réaliser un stage au préalable.

Néanmoins les jeunes qui terminent leur scolarité (aux Perce-Neige ou ailleurs) ont souvent l'occasion d'effectuer des stages durant leur dernière année scolaire et il serait dommage de ne pas profiter de cette occasion pour effectuer un stage à alfaset. Si, après avoir visité l'entreprise, vous êtes toujours intéressé par un travail dans un des ateliers, vous pouvez directement le signaler après la visite ou recontacter Mme Geiser par la suite. alfaset prendra contact avec votre lieu de formation pour organiser un stage.

Les stages (souvent d'environ 3 semaines) ont lieu dans des ateliers d'observation. Le maître socio-professionnel veille à ce que les stagiaires ne soient pas trop déstabilisés par ce passage de l'école au travail et leur donne les repères de base pour qu'ils puissent se faire une place (orientation dans les lieux, timbreuse, organisation du travail...). Dans un premier temps, le travail proposé aux jeunes sortant de l'école est relativement simple (démêler des ressorts et les mettre sur un tube), mais il permet de se rendre compte de la patience, du doigté et du raisonnement logique de ceux-ci. Par la suite, le maître socio-professionnel discutera avec le stagiaire et le fera passer à différents postes de travail, ce qui lui permettra d'établir un bilan de ses compétences. Après une semaine de stage, il n'est pas rare que les stagiaires soient dirigés vers d'autres ateliers en fonction de leurs goûts et compétences.

6. Vous êtes intéressé par un atelier, mais vous recevez une réponse négative. Pourquoi et que faire ?

L'évaluation de vos compétences est faite par un réseau qui peut être plus ou moins élargi (vous, vos parents, les MSP, le lieu de scolarité...). Il est possible que ce réseau n'ait pas le même avis que vous sur vos compétences. A vous de voir jusqu'où vous pouvez négocier et vous remettre en question. **insieme** Neuchâtel aide volontiers les parents dans cette réflexion et pour un éventuel soutien.

La réponse négative est souvent simplement due à un manque de places dans l'atelier que vous désirez. Dans ce cas, alfaset vous informe du temps d'attente prévu selon ses disponibilités et vous recontacte dès qu'il y a une place.

7. Y-a-t-il une formation ?

Il n'y a pas de formation dans les différents ateliers. Par contre, les employés peuvent être au bénéfice de mesures AI et bénéficier d'une formation duale similaire à un apprentissage, dans certains secteurs. Dans ce cas, alfaset joue le rôle d'entreprise formatrice et les employés suivent des cours théoriques à l'extérieur.

8. Y-a-t'il une formation continue ?

Il n'y a pas de formation continue, mais un enseignant travaillant pour le foyer donne parfois un soutien scolaire aux employés. Mais cela reste une initiative individuelle.

9. Les ateliers: ce qu'on y fait ?

Il y a trois types d'atelier à alfaset, des ateliers techniques où certaines compétences plus précises peuvent être demandées, des ateliers multi-services (conditionnement) et un atelier d'occupation pure (AREA). Ils se répartissent de la manière suivante:

A Couvet:

- du conditionnement
- de la menuiserie
- de la mécanique

A Neuchâtel:

- du câblage
- de la buanderie
- du jardin
- de l'archivage
- du conditionnement
- de la maintenance
- du conditionnement, atelier intégré dans l'entreprise Philip Morris Products SA (PMP)



A La Chaux-de-Fonds:

Ateliers du Jura Industriel:

- de la serrurerie
- du thermolaquage
- de l'imprimerie

Ateliers des Terreaux:

- de la menuiserie
- de la caisserie
- du conditionnement
- de la buanderie
- du service à la cafétéria
- de la cuisine
- de la maintenance (conciergerie)



Aux Geneveys-sur-Coffrane:

- un atelier intégré dans l'entreprise de sécateurs Felco SA

10. Le salaire ?

Le salaire dépend du secteur dans lequel l'employé travaille et de ses compétences professionnelles. Au départ il est fixé selon l'atelier et après trois mois probatoires, il est revu selon les compétences de la personne.

11. Peut-on travailler à temps partiel ?

Les employés s'engagent à travailler au minimum 5 fois 3 heures par semaine.

Les demandes de travail à temps partiel justifiées (fatigue, handicap...) sont volontiers acceptées. Le seul problème réside dans le fait que la plupart des employés préfèrent travailler le matin ce qui parfois pose des problèmes d'organisation.

12. Y-a-t-il une possibilité de loger près de son lieu de travail ?

Oui, alfaset propose des foyers d'hébergement à Neuchâtel, à Peseux et à La Chaux-de-Fonds. Ces foyers sont aussi ouverts à des personnes ne travaillant pas à alfaset.

13. Y-a-t-il un contrat de travail ?

Oui, celui-ci précise qu'il y a trois mois d'essai et que le délai de dédit en cas de résiliation ou de licenciement correspond à l'échelle bernoise comme pour la plupart des travailleurs non handicapés.

14. Quels sont les possibilités d'intégration ?

Au cas par cas, certains employés qui en ont les compétences sont placés dans des entreprises. Les ateliers protégés intégrés dans des entreprises comme Philip Morris et Felco sont aussi un pas en direction de l'intégration.

15. Comment se passe le passage à la retraite ?

Comme pour les employés non-handicapés, les personnes en situation de handicap terminent leur travail à 65 ans pour les hommes et 64 ans pour les femmes. Les retraites anticipées sont fréquentes. Les résidents des foyers à la retraite sont également orientés vers les homes pour personnes âgées.

16. Comment changer d'atelier ?

Il faut en faire la demande à son maître socio-professionnel. Si celui-ci appuie cette demande, l'employé effectuera un stage avant que le changement ne devienne définitif.

17. Que propose la Fondation alfaset pour les personnes ne remplissant pas les conditions de travail dans les ateliers ?

Un tout récent atelier occupationnel vient en aide aux personnes qui n'arrivent pas à travailler 15 heures par semaine ou à s'adapter aux contraintes d'horaire et de productivité. Cet atelier vise à une réhabilitation sociale et professionnelle pour permettre à la personne de reprendre doucement contact avec le monde du travail et établir des relations sociales. Cet atelier nommé AREA est situé dans les locaux de Komax à La Chaux-de-Fonds. Il est aussi ouvert aux personnes ne touchant pas l'Al.

18. Ma visite dans les ateliers des Terreaux à La Chaux-de-Fonds.

Ce qui me frappe le plus durant cette rapide visite, est l'hétérogénéité des personnes présentes: du professionnel expérimenté de la menuiserie qui s'est retrouvé avec des problèmes de santé à la jeune fille en situation de handicap mental, toutes les configurations semblent possibles.

Les locaux sont ceux d'une usine avec de grandes fenêtres inondant les ateliers de soleil. Dans le premier atelier visité, les employés vissent des petites boules au bout d'une tige qui serviront au remontoir des montres Cartier. L'ambiance est au calme et à la concen-

tration. Il en va tout autrement dans les ateliers de menuiserie du rez-de-chaussée où les machines vrombissent. Quand au personnel de la cuisine qui reprend son souffle avant le coup de feu, il campe fièrement devant un plan de travail immaculé. Si alfaset insiste sur la qualité et le prix de ses prestations aux entreprises comparables à celles que l'on trouve dans les ateliers non protégés, elle reste une entreprise à vocation sociale qui offre également un atelier sans visée productive dans lequel elle peut accueillir les personnes en fin de carrière ou en décompensation.

Sincères remerciements à Mme Anouk Geiser, responsable des admissions qui a accepté de répondre à mes questions.

Sylvie Augier Rossé



Contact:
Fondation alfaset
Rue des Terreaux 46
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 967 96 65
e-mail: alfaset@ne.ch
www.alfaset.ch

INTÉGRATION POUR TOUS

Le marché du travail actuel est non seulement précaire, mais aussi difficilement accessible pour un nombre croissant d'individus. En particulier, les travailleurs peu ou pas qualifiés, présentant une problématique de santé, peinent à (re)trouver le chemin de l'emploi. Dans ce contexte, la (ré)insertion professionnelle des personnes atteintes dans leur santé ou en situation de handicap est une nécessité sociétale et une composante incontournable de notre système socio-économique.

Face aux questions posées par cette thématique, certains pays voisins comme la France ou l'Allemagne ont mis en place des systèmes de quotas. De son côté, la Suisse privilégie une approche basée sur la coopération avec les employeurs. C'est précisément cette notion de coopération et de proximité avec les entreprises qui est à l'origine de la création d'IPT intégration pour tous, fondation privée dont la mission est de réinsérer dans le marché du travail les personnes atteintes dans leur santé ou en situation de handicap.

IPT a été fondée en 1972, sous l'impulsion d'entrepreneurs de Suisse romande désireux de proposer une passerelle vers l'emploi pour les personnes les plus en difficulté face au marché du travail. Trait d'union entre les milieux économiques et le monde social, IPT est une agence de placement spécialisée dédiée aux personnes atteintes dans leur santé ou en situation de handicap. Active aujourd'hui dans tous les cantons romands ainsi que dans ceux de Zurich, de Bâle et du Tessin, la fondation emploie plus de 100 collaboratrices et collaborateurs. Reconnue d'utilité publique, elle est au bénéfice de contrats de prestations avec l'Office fédéral des assurances sociales, le Secrétariat d'état à l'économie, les cantons et les communes. IPT propose un large éventail de prestations qui s'adressent aux entreprises, aux médecins, aux assureurs privés, aux offices AI et aux services sociaux.

Une approche globale sur trois axes, centrée sur l'individu et ses ressources

Engagée depuis 40 ans dans la réinsertion professionnelle, IPT a développé un processus de réinsertion original et novateur, d'une durée moyenne de 6 mois. Dans une approche globale

sur 3 axes (personnel, social et professionnel), le modèle de réinsertion créé par IPT place le candidat au centre d'un processus basé sur la culture du possible et le principe de co-responsabilité. Dans une gestion par objectifs, la prise en charge IPT combine le coaching individuel, des cours de formation (développement personnel et cognitif, projet professionnel) et des stages en entreprises. Elle vise à redonner une autonomie maximale aux personnes prises en charge.

Un processus sur mesure, en 4 étapes

La finalité de l'activité d'IPT est le retour à l'emploi. Pour atteindre ce but, la Fondation a développé un processus structuré en 4 étapes: le bilan socioprofessionnel, la préparation à la reprise d'une activité professionnelle, le placement et le suivi en entreprise.

Le **bilan socioprofessionnel** a pour objectif d'évaluer l'*employabilité* dans l'économie réelle, de la personne prise en charge. Il est constitué d'entretiens individuels qui permettent au conseiller IPT d'évaluer la motivation de la personne, ses attentes, ses compétences et ses limitations. Avec l'accord formel du candidat, IPT complète ce bilan en prenant systématiquement des renseignements médico-socioprofessionnels auprès des différents acteurs du réseau (médecins, conseillers AI/ORP, assistant social, anciens employeurs...). Si nécessaire, un stage en entreprise est organisé pour évaluer des éléments de base, tels que le nombre d'heures durant lesquelles la personne est en mesure de travailler, sa capacité à se rendre régulièrement à son travail, à comprendre des consignes, à avoir un comportement socialement acceptable, etc.

La deuxième étape du processus est la **préparation à la reprise d'un emploi**. En fonction des besoins particuliers de la personne, IPT lui proposera du coaching individuel et des modules de formation. Ainsi, la personne apprendra, par exemple, à gérer le changement et à rebondir professionnellement; elle pourra aussi exercer sa mémoire et sa communication. Le module «Vers une nouvelle activité professionnelle» (proposé également aux personnes ne maîtrisant le français qu'à l'oral ou ayant des difficultés cognitives) lui permettra de

définir un nouveau projet professionnel *réaliste* – qui prend en considération ses ressources, ses limitations et ses attentes – *réalisable* – en fonction des besoins du marché du travail – et *durable*. Avec l'appui des conseillers et formateurs IPT, la personne entreprend des démarches de recherches d'emploi, s'informe auprès des entreprises et valide son projet professionnel par un stage en entreprise.

Enfin, pour assurer le succès et la durabilité du placement, IPT propose à la personne placée et à l'entreprise, un **suivi** gratuit. Ainsi, 75% des personnes ayant retrouvé une activité professionnelle grâce à IPT sont encore en emploi après un an, et 70% après deux ans.

Profils des personnes prises en charge et résultats

En 2010, plus de 2'300 personnes ont été prises en charge. 66% de ces personnes souffrent d'un handicap prépondérant d'ordre physique, et 26% présentent une pathologie psychique. Il convient de relever que dans la plupart des cas, un cumul de plusieurs atteintes à la santé existe, l'obstacle majeur étant le plus souvent une grande fragilisation psychologique. Environ 90% sont des chômeurs de longue durée, sans emploi depuis plus d'une année. Près de 40% connaissent une durée de chômage entre deux et cinq ans et une personne sur six recherche un emploi depuis plus de cinq ans. 70% des personnes prises en charge ont plus de 40 ans et un tiers plus de 50 ans. Enfin, près de 40% des candidats sont sans formation.

Par le biais de 1'100 placements fixes ou temporaires, IPT a permis à 40% des personnes suivies de retrouver durablement le chemin de l'emploi. Par ailleurs, 1'900 stages ont été organisés au sein des entreprises partenaires pour permettre aux personnes de tester et de ré-entraîner leurs compétences, ou d'en acquérir de nouvelles.

Conclusion

L'idée force qui sous-tend la philosophie d'IPT place l'emploi et la personne en quête de réinsertion au centre du processus d'intégration et exige une action sur deux plans, en parallèle. D'un côté, un coaching intensif et personnalisé des candidats à la recherche d'un emploi pour les remobiliser et les remettre dans une dynamique positive afin qu'ils redeviennent une ressource pour l'entreprise; de l'autre, un travail soutenu de sensibilisation et de prospection auprès des entreprises afin de

renforcer le réseau des partenaires de la Fondation. Ces deux composantes sont indissociables pour parvenir à une réinsertion efficace et durable. Les personnes en quête de réinsertion ne doivent pas seulement être préparées et ré-entraînées à la reprise d'une activité professionnelle, elles doivent également pouvoir concrètement se projeter en entreprise via des stages et des placements. IPT fait en sorte que la personne engagée dans le processus de réinsertion franchisse réellement la porte de l'entreprise et «décroche» un nouvel emploi. La Fondation se positionne donc en tant que facilitateur d'accès à l'emploi et propose des solutions concrètes et efficaces pour accompagner celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Informations complémentaires sur www.fondation-ipt.ch.

Mathieu Ferchaud, responsable IPT-Arc Jurassien

Contact:

Fondation Intégration pour tous, Arc Jurassien

Rue du Crêt-Taconnet 30

2000 Neuchâtel

Tél. 032 727 28 00

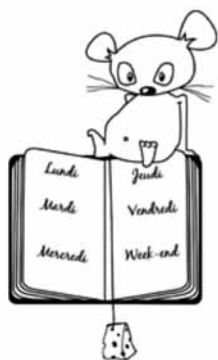
e-mail : arcjurassien@fondation-ipt.ch



© Photo Robert Hofer

IPT prend annuellement en charge plus de 2'000 candidats, dont près de 40% retrouvent un emploi au terme du processus de réinsertion.

Agenda



- **Exposition de portraits de personnes en situation de handicap mental** par la Fondation Les Perce-Neige du 19.01.12 au 10.02.12 au péristyle de l'Hôtel-de-Ville à Neuchâtel.

- **Rencontres FratHandicap:**

Samedi 17 décembre 2011 pour une petite agape de Noël, ainsi que les samedis 18 février, 24 mars et 28 avril + le samedi 30 juin avec un pic-nic estival pour fêter le début des vacances.

Nous vous donnons rendez-vous à l'Hôtel des Associations à Neuchâtel à 13 h 30 (sauf pour l'agape de Noël et le pic-nic estival où l'heure sera différente). Tous les détails seront sur le site internet www.frathandicap.ch. Inscription à l'adresse e-mail frathandicap@hotmail.ch ou par téléphone au secrétariat d'**insieme** Neuchâtel (032 926 85 60) au plus tard une semaine avant la rencontre. Pour rappel, **FratHandicap** est un groupe pour les frères et sœurs de personne en situation de handicap. Il n'y a pas de cotisation et il est ouvert à tous les frères et sœurs de personne handicapée et uniquement à eux ☺
Au plaisir de vous rencontrer!

- **Café des experts:** lundi 6 février 2012 à Neuchâtel, Hôtel des Associations et jeudi 16 février au secrétariat d'**insieme** NE à La Chaux-de-Fonds de 9 h à 11 h. Ces groupes d'échanges adressés aux parents auront pour thème: Eviter l'épuisement.

Pour toutes les rencontres agendées, les personnes ayant besoin d'être véhiculées peuvent prendre contact avec le secrétariat: 032 926 85 60 / info@insieme-ne.ch





Sophie Challandes travaille à la boulangerie Le Croissant'Express à la gare des Hauts-Geneveys. Mais surtout, elle écrit: des chansons, des poèmes. Nous sommes très heureuses de publier dans les pages suivantes deux poèmes, tels qu'elle les a écrits, sans retouche, selon sa demande. Comme elle nous l'a justement fait remarquer: «on comprend mes textes même avec les fautes d'orthographe, non?»

Un grand merci à cette jeune poétesse qui a beaucoup de talent.

Titre: When I
Auteur: Sophie Challandes
Inspiration: Francis Lalanne

J'ai grandi entre ce vide et la vie à l'intérieur de moi
Je me sens vide d'émotion au delà des apparences
Vide pas comblé comme toujours en manque
J'ai dû subir le regard de tous ceux qui me déteste
Il y a plus grave que mon histoire inintéressante
A cause de ma différence cela me fait mal
Je souhaite m'oublier me relever encore
Me relever, encore avancer plus ce soir, avancer plus
Oublier ma douleur mal de vivre intérieur
Ton sang sur mes mains salies par moi pardonne-moi
Je ne peux avancer seule sans toi à travers ce monde ici bas
Oublier ma douleur intérieure, avancer encore me relever
toujours
Quand je ne tiens plus debout, a bout, me relever plus
encore

Titre: Of my life
Auteur: Sophie Challandes

Handicapée mentale retardée cérébrale trop jugée
Lycée fac à la trappe, redoublé plusieurs fois
Blessures intériorisées, violence
Souffrance dans mon cœur
Je déteste l'école
C'est juste l'enfer
Quand enfin l'école a fini
J'ai brulé mes cahiers
Il y a tout de même
 mon prof d'école
 mon orthophoniste
 ma prof de violon
mes parents que je désire remercier du fond de ma vie
à part ça je déteste toujours l'école de mon enfance enfer
je suis handicapée cela ne change pas qui je suis réellement
je n'aime pas l'école et ses lois, je préfère oublier ça

Coordonnées

Service de l'association

Av. L. Robert 128, 2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 926 85 60
Hôtel des associations, rue Louis-Favre 1,
2000 Neuchâtel / Tél. 032 544 40 16

Secrétariat: Mmes Delphine Vaucher et Charlotte Grandjean
E-mail: info@insieme-ne.ch

Service-conseils: Mme Sylvie Augier Rossé
E-mail: conseils@insieme-ne.ch

Membres du comité: Mmes Bourgnon, Gaudard, Vouga
(présidente) Zacchi Lafranchi et MM. Boisadan, Cuche, Egger,
Maillard

Service «Dépannage-transports»

Mardi de 19 h 00 à 21 h 00 au 032 725 52 06
Mercredi de 9 h 00 à 11 h 00 au 032 835 14 55
Jeudi de 13 h 00 à 16 h 00 au 032 926 85 60
Vendredi de 9 h 00 à 11 h 00 au 032 835 14 55

Pour les informations complètes, consulter notre site internet

www.insieme-ne.ch

Cotisations membres-soutiens minimum Fr. 30.- par an – C.C.P. 23-4234-6

Les cotisations des membres-actifs font l'objet d'un courrier séparé.

Les dons de moins de CHF 50.- ne reçoivent pas de remerciements écrits pour éviter de trop gros frais. Tout don quelle que soit la somme est néanmoins très apprécié et nous profitons de ce bulletin pour remercier vivement tous nos généreux donateurs.



DENK AN MICH

Ferien und Freizeit für Behinderte

Nous remercions la Fondation Denk an Mich (www.denkanmich.ch) pour son soutien financier qui nous aide à assumer les coûts importants des cours vacances.